



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

**Liminaire CAPL 3 du 17 décembre 2015
Mouvement local complémentaire de mutation des agents
au 1^{er} mars 2016**

Monsieur le président,

Cette CAP Locale s'ouvre dans un climat social très dégradé selon les résultats du dernier baromètre social des ministères et il ne devrait pas s'améliorer après l'annonce des suppressions d'emploi et des mouvements que vous nous présentez aujourd'hui.

Dans une expérimentation récente - qui n'est sans doute pas la dernière - la Direction Générale a mis en place le concept assez surréaliste de caisse sans numéraire.

Les consignes visant à détourner le public des guichets des Finances Publiques ont soulevé dernièrement un tollé médiatique.

Ce sont là deux illustrations parfaites de l'adaptation du service public, par la réduction du périmètre des missions, pour remédier aux saignées dans les effectifs.

Considérant peut-être qu'il fallait rajouter un peu d'huile sur le feu couvant, la Direction Générale a décidé de revisiter un certain nombre de règles de gestion concernant les agents de catégorie C en proposant :

- l'absence de possibilité de mutation sur poste spécifique ;
- la durée de séjour de 3 ans sur le poste de 1^{ère} affectation ;
- la révision du périmètre des RAN.

Pour **F.O-DGFIP**, ces nouvelles règles de gestion sont inacceptables en l'état.

Elles auront des conséquences négatives sur l'exercice des missions, qui sont de plus en plus difficiles à accomplir dans un contexte professionnel de plus en plus tendu.

Elles auront également un impact néfaste sur la vie familiale et personnelle des agents.

Conscient des effets prévisibles de la réforme territoriale de l'Etat qui nécessite d'accentuer la mobilité des fonctionnaires, pour faire face aux restructurations d'ampleur des administrations sur le propre réseau de proximité de la DGFIP, les agents des Finances Publiques sont de plus en plus dans l'incertitude sur leur devenir professionnel, ce qui explique que, selon le dernier observatoire ministériel, plus de 1 sur 2 d'entre eux soit pessimiste sur son avenir à la DGFIP.

Il est donc de votre entière responsabilité de donner aux personnels, et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, aux agents de catégorie C, les moyens d'exercer correctement leurs missions en leur assurant des conditions de travail décentes et dignes d'une administration de l'État et en les rassurant sur leurs modalités de gestion.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

S'agissant des positions de **F.O.-DGFIP** :

F.O.-DGFIP dénonce la politique de l'administration qui consiste à multiplier le nombre de personnels ALD.

F.O.-DGFIP dénonce des RAN inadaptées à notre réseau et revendique des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible à la commune, mission et structure ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- le maintien au département de tous les promus de C en B ;
- la possibilité, pour tous y compris les stagiaires, de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

F.O.-DGFIP exige l'amélioration de la situation des milliers d'agents de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail, de reconnaissance des qualifications.

Nous voterons contre ce mouvement, cette CAP locale étant encore l'occasion pour **F.O.-DGFIP** de pointer le manque crucial d'effectifs et plus particulièrement en catégorie C durement touchée par les suppressions d'emplois.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>